



COMPTE RENDU
DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 19 JOMADA II 1436 (9 AVRIL 2015)

*

1- Le conseil du gouvernement a examiné les projets de textes suivants :

Projet de loi :

☛ **Projet de loi n° 24-15** relative aux chambres professionnelles.

Approuvé sous réserve de tenir compte des observations soulevées.

Projets de décrets :

1. Projet de décret n° 2-15-281 désignant les chambres d'agriculture, le nombre de sièges qui leur sont attribués, leurs sièges, et fixant les circonscriptions électorales desdites chambres et leurs ressorts territoriaux.

Approuvé.

2. Projet de décret n° 2-15-282 désignant les chambres d'artisanat, le nombre de sièges qui leur sont attribués, leurs ressorts territoriaux et leurs sièges, et fixant les circonscriptions électorales relevant de chaque chambre, son ressort territorial, son siège ainsi que la répartition des sièges par sections électorales entre les catégories professionnelles desdites chambres.

Approuvé.

3. Projet de décret n° 2-15-283 désignant les chambres de commerce, d'industrie et de services, le nombre de sièges qui leur sont attribués et leurs sièges, et fixant les circonscriptions électorales relevant de chaque chambre, le siège de chaque circonscription et son ressort territorial ainsi que la répartition des sièges par circonscription entre les collèges professionnels représentés dans lesdites chambres.

Approuvé.

4. Projet de décret n° 2-15-284 désignant les chambres des pêches maritimes, le nombre de sièges qui leur sont attribués et leurs sièges et fixant les circonscriptions électorales relevant de chaque nombre, les sièges de chaque circonscription et son ressort territorial, ainsi que la répartition des sièges par circonscriptions entre les collèges professionnels représentés dans lesdites chambres.

Approuvé.

5. Projet de décret n° 2-15-285 portant répartition des activités économiques entre les collèges électoraux des chambres des pêches maritimes.

Approuvé.

6. Projet de décret n° 2-15-286 portant application de l'article 2 du décret-loi n° 2-15-260 du 14 jomada II 1436 (4 avril 2015) modifiant et complétant la loi n° 9-97 formant code électoral.

Approuvé sous réserve de prolonger les dates visées aux articles 1, 2 et 4 d'une semaine.

7. Projet de décret n° 2-15-275 portant modification du droit d'importation applicable au blé tendre et à ses dérivés.

Approuvé.

8. Projet de décret n° 2-15-277 portant attribution à la société «Itissalat Al Maghrib S.A» d'une licence pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications utilisant les technologies mobiles de quatrième génération.

Approuvé.

9. Projet de décret n° 2-15-278 portant attribution à la société «Médi Telecom S.A» d'une licence pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications utilisant les technologies mobiles de quatrième génération.

Approuvé.

10. Projet de décret n° 2-15-279 portant attribution à la société «Wana Corporate S.A» d'une licence pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau public de télécommunications utilisant les technologies mobiles de quatrième génération.

Approuvé.

II. Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations aux fonctions supérieures suivantes :

1. l'Agent judiciaire du Royaume - ministère de l'économie et des finances,
2. la directrice de l'Agence urbaine de Meknès.